



ATTESTATION SUR L'HONNEUR EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Afin de répondre aux dispositions légales en matière d'autorité parentale, les (le) responsable(s) légaux (légal) doivent apporter dans le formulaire d'inscription les informations relatives à leur situation familiale, conformément à notre règlement intérieur (art 7.2)

« En cas de divorce ou de séparation, lorsqu'un seul des deux parents est titulaire de l'autorité parentale, une copie de décision de justice doit être remise dans le dossier d'inscription. Afin d'éviter tout litige, le parent qui vient chercher l'enfant après les cours doit être en conformité avec la décision prononcée par le juge des affaires familiales. »

Précisez votre situation familiale en cochant la case correspondante :

SITUATION 1

Marié(e) / pacsé(e)

Autre : veuf(ve) ou lorsque la filiation n'est établie qu'à l'égard d'un seul parent (le nom du deuxième parent n'apparaît pas dans le livret de famille ou l'acte d'état civil).

Dans cette situation la signature d'un seul parent peut suffire (la signature de l'un des parents fait foi pour le deuxième parent en cas de situation maritale).

IMPORTANT : pour la situation « autre » une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant sera demandé.

SITUATION 2

Concubins / Séparé(e) / divorcé (e) avec autorité parentale conjointe

Dans le cas d'une autorité conjointe la signature des 2 parents est obligatoire.

SITUATION 3

Séparé(e) / divorcé (e) avec autorité parentale exclusive exercée par un seul parent

Dans le cas d'une autorité parentale exclusive la signature du seul parent ayant droit est demandée, préciser le nom et prénom du parent ayant l'autorité exclusive :

NOM PRENOM :

.....

IMPORTANT : pour les parents divorcés, situations 2 ou 3 vous devez obligatoirement fournir une copie de la décision de justice précisant **les modalités de l'autorité parentale.**

J'accorde mon consentement pour l'inscription de mon (mes) enfant(s), à l'association culturelle Orientation, à Nanterre.

Autorise l'association Orientation à prendre le cas échéant, toutes mesures nécessaires en cas d'accident conformément à l'Article 8-2 du règlement.

Nom prénom :

Nom prénom :

Date :

Date :

Signature parent N°1 :

Signature parent N°2 :